

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2015

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 18 MARS 2015**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Marc IOCHUM, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle des fêtes de MAGLAND, a :

- Pris acte des informations communiquées par le Président, portant sur les évènements malheureux et heureux qui ont marqué la vie de notre syndicat, depuis la dernière séance du Comité syndical.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 10 décembre 2014.
- Pris acte de l'installation officielle des quatre Délégués titulaires et des quatre Délégués suppléants représentant la Communauté de Communes des Quatre Rivières, au sein du Comité syndical (Délibération n° 2015-01).
- Pris acte de l'installation officielle du nouveau Délégué titulaire et du nouveau Délégué suppléant représentant la commune de MAGLAND, au sein du Comité syndical (Délibération n° 2015-02).

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité, exceptée la question n° 3 pour laquelle il a été procédé à une élection :

➤ **COMPETENCE « AFFAIRES SCOLAIRES »**

- 1° - Donné son accord afin de procéder, en sus de l'amortissement annuel, à un amortissement exceptionnel, sur l'exercice 2015, des différents biens affectés au gymnase intercommunal de SCIONZIER, en vue de leur cession à la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, dans le cadre de la reprise, par cette Communauté de Communes, à compter du 1^{er} mai 2015, de cette partie de la compétence « Affaires scolaires » (Délibération n° 2015-03).
- 2° - Fixé les conditions techniques, financières et patrimoniales de la reprise du gymnase intercommunal de SCIONZIER, à compter du 1^{er} mai 2015, par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (Délibération n° 2015-04).

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 3° - Procédé à l'élection, au scrutin secret, de Madame Christine CHAFFARD, en qualité de Membre du Bureau syndical, représentant la Communauté de Communes des Quatre Rivières (Délibération n° 2015-05).
- 4° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2014, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2015-06).
- 5° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2014, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2014, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 404 366,09 euros (Délibération n° 2015-07).
- 6° - Décidé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2014, à hauteur de 392,51 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent reporté (Délibération n° 2015-08).
- 7° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2015, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2015-09).
- 8° - Attribué une indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat, en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance qu'il fournit, en matière budgétaire, financière et comptable (Délibération n° 2015-10).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 9° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2015-11).
- 10° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2014, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 126 592,22 euros (Délibération n° 2015-12).
- 11° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à hauteur de 546 618,78 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent reporté (Délibération n° 2015-13).
- 12° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2015-14).

COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

- 13° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2015-15).

- 14° - **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2014, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 699 735,78 euros (Délibération n° 2015-16).**
- 15° - **Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe traitement des déchets, à hauteur de 85 942,99 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent reporté (Délibération n° 2015-17).**
- 16° - **Approuvé le contenu de l'avenant n° 5 à intervenir au marché conclu le 29 septembre 2009, entre notre syndicat et la Société par Actions Simplifiée RONAVAL, à laquelle s'est substituée au 1^{er} janvier 2010 la Société par Actions Simplifiée ARVALIA, pour l'exploitation de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER et de l'Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers. Cet avenant acte le renouvellement de ce marché pour une durée de six ans et modifie les dispositions financières applicables à la valorisation des mâchefers. Il intègre également diverses dispositions visant à maintenir les installations de l'usine en bon état de fonctionnement, afin d'assurer la continuité de ce service public (Délibération n° 2015-18).**
- 17° - **Débatu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2015, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2015-19).**

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 25 mars 2015

**Le Président,
Signé Gilbert CATALA.**